

**MAIRIE****DE****NEFFIES****EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS****du CONSEIL MUNICIPAL*****Séance du 3 février 2026***

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 14

L'an deux mille vingt-six et le 3 février dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur

Etaient présents : Albouy Pascale – Arnaud Gérard - Astruc David – Bénard Fabrice – Bénézech Mathieu - Château Gilles – Combes Gilles – Descouens Marie-Sophie - Girard Maria Pia – Le Bel Jérôme - Monnier Véronique - Monnin Marie-Andrée – Morel Evelyne- Ulrich Marie-Agnès

Absent : Bema Camille

Secrétaire de séance : Morel Evelyne

DELIBERATION 2026-001 : Requalification des espaces publics du centre du village – validation de l'avant projet et phasage des travaux de l'opération

Depuis près de 25 ans, ont été lancées des opérations de requalification du cœur du village, le noyau historique médiéval, la place Jean Jaurès, la place du vieux moulin, le clocher de l'église. Il reste une partie importante à rénover, la place Paul Gauffre et les espaces attenants dont une partie de la montée des remparts.

Le projet pour la requalification de ces espaces publics a pour objectif de redonner la place aux piétons, de désimperméabiliser et de végétaliser fortement et de redonner de la visibilité au patrimoine. Cette opération sera précédée de la réfection des réseaux secs et humides (compétence COM COM, commune et Hérault Energie). Le projet a fait l'objet d'information en 2025 auprès de la population (réunion publique, journal municipal)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet pour la requalification des espaces publics du centre du village réalisé par le maître d'œuvre, le calendrier et l'évaluation financière des travaux pour un montant de

Total HT	1 428 313 € HT
Maîtrise d'œuvre :	109 225 € HT
Soit un total global de	1 537 538 € HT

Considérant le montant global, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prévoir la réalisation des travaux en 3 phases sur 2026 2027 2028 (ce découpage prend en compte les priorités et travaux préalables sur les réseaux humides et secs)

Phase 1 : rue du 8 mai, première partie des travaux de la place P.Gauffre, rue du potarouch montée de la tour pour un montant de 565 383€ HT (travaux et honoraires MO)

Phase 2 : seconde partie des travaux de la place P.Gauffre, rues du potarouch, montée de la tour, déplacement et rénovation de la fontaine « le griffe », pour un montant de 552 175€ HT (travaux et honoraires MO)

Phase 3 : montée des remparts, impasse de la tour pour un montant prévisionnel de 419 780 € HT (travaux et honoraires MO)

Vu la délibération N° 2025 006 du conseil municipal du 9 avril 2025 ayant approuvé le budget 2025, prenant en compte les frais d'études de cette opération

Vu la délibération N° 2025 034 du conseil municipal du 23 septembre 2025 ayant validé le choix du maître d'œuvre – ESKIS paysagiste et le bureau d'études Gaxieu

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

Berser
Levraut

ID : 034-213401813-20260203-2026001-DE

Vu l'avant projet élaboré par le maitre d'œuvre à partir du cahier des charges du CAUE, sur la base de 3 secteurs, le chiffrage prévisionnel des travaux et calendrier des travaux

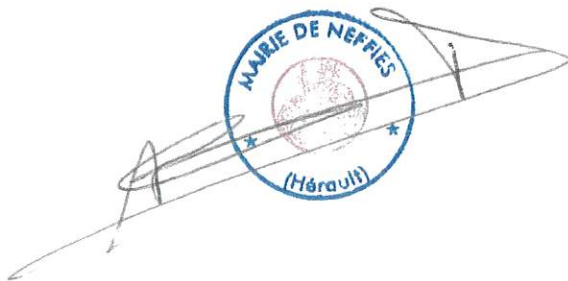
LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A l'unanimité

- Valide l'avant projet élaboré par le maitre d'œuvre, à partir du cahier des charges fixé par la commune
- Valide le phasage en 3 étapes de travaux et le plan de financement prévisionnel, en sachant que l'opération d'investissement ne sera lancée qu'après avoir été inscrite au budget d'investissement 2026 (vote du budget en avril 2026)
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier

Pour extrait conforme

Le Maire
David Astruc

La Secrétaire de séance
Evelyne Morel



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Evelyn Morel', written over the name of the secretary of the session.



MAIRIE

DE

NEFFIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2026

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 14

L'an deux mille vingt-six et le 3 février à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur

Etaient présents : Albouy Pascale – Arnaud Gérard - Astruc David – Bénard Fabrice – Bénézech Mathieu - Château Gilles – Combes Gilles – Descouens Marie-Sophie - Girard Maria Pia – Le Bel Jérôme - Monnier Véronique - Monnin Marie-Andrée – Morel Evelyne- Ulrich Marie-Agnès

Absent : Berna Camille

Secrétaire de séance : Morel Evelyne

DELIBERATION 2026-002 : Demande de subvention DETR 2026 pour la requalification des espaces publics du centre du village

Monsieur le Maire a présenté au Conseil municipal l'avant projet de requalification des espaces publics du centre du village, réalisé par le maître d'œuvre, le calendrier et l'évaluation financière des travaux.

Pour un montant total de 1 537 538 € HT (1 428 313 € HT pour les travaux et 109 225 € HT pour les études et honoraires du maître d'œuvre), il est prévu la réalisation des travaux en 3 phases.

Phase 1 : rue du 8 mai, première partie des travaux de la place P.Gauffre, rue du potarouch montée de la tour

Phase 2 : seconde partie des travaux de la place P.Gauffre, rues du potarouch, montée de la tour, déplacement et rénovation de la fontaine « le griffe »,

Phase 3 : partie de la montée des remparts, impasse de la tour

Vu la délibération N° 2025-006 du conseil municipal du 9 avril 2025 ayant approuvé le budget 2025, prenant en compte les frais d'études de cette opération

Vu la délibération N° 2025-034 du conseil municipal du 23 septembre 2025 ayant validé le choix du maître d'œuvre – ESKIS paysagiste et le bureau d'études Gaxieu

Vu l'avant projet élaboré par le maître d'œuvre, le phasage des opérations, le chiffrage prévisionnel des travaux et calendrier des travaux

Vu la circulaire du 26 décembre 2025 concernant la DETR et DSIL exercice 2026

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A l'unanimité**

- Adopte les demandes de subvention aux services de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux sur les deux premières phases de l'opération

Phase 1 sur un total de 565 383 € HT (travaux et honoraires MO) , demande de subvention au taux de 40 % soit un montant de 226 153 €.

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

ID : 034-213401813-20260203-2026002-DE



Phase 2 : sur un total de 552 375 € HT (travaux et honoraires MO), demande de subvention au taux de 40 % soit un montant de 220 950 €.

Donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ces demandes de subvention

Pour extrait conforme

Le Maire
David Astruc

La Secrétaire de séance
Evelyne Morel



MAIRIE
DE
NEFFIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2026

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 14

L'an deux mille vingt-six et le 3 février à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur

DELIBERATION 2026-003 : Autorisation de dépôt de subvention pour la requalification des espaces publics du centre du village

Monsieur le Maire a présenté au Conseil municipal l'avant projet de requalification des espaces publics du centre du village, réalisé par le maitre d'œuvre, le calendrier et l'évaluation financière des travaux.

Pour un montant total de 1 537 538 € HT (1 428 313 € HT pour les travaux et 109 225 € HT pour les études et honoraires du maitre d'œuvre), il est prévu la réalisation des travaux en 3 phases.

Phase 1 : rue du 8 mai, première partie des travaux de la place P.Gauffre, rue du potarouch montée de la tour

Phase 2 : seconde partie des travaux de la place P.Gauffre, rues du potarouch, montée de la tour, déplacement et rénovation de la fontaine « le griffe »,

Phase 3 : partie de la montée des remparts, impasse de la tour

Vu la délibération N° 2025-006 du conseil municipal du 9 avril 2025 ayant approuvé le budget 2025, prenant en compte les frais d'études de cette opération

Vu la délibération N° 2025-034 du conseil municipal du 23 septembre 2025 ayant validé le choix du maitre d'œuvre – ESKIS paysagiste et le bureau d'études Gaxieu

Vu l'avant projet élaboré par le maitre d'œuvre, le phasage des opérations, le chiffrage prévisionnel des travaux et calendrier des travaux

Considérant la délibération 2026-002 du conseil municipal du 3 février 2026 pour la demande de subvention DETR 2026 pour ce projet

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de déposer les autres demandes de subvention auprès des différents financeurs pour ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire de déposer les demandes de subvention aux différents financeurs pour le projet la requalification des espaces publics du centre du village.

Donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Maire
David Astruc



La Secrétaire de séance
Evelyne Morel

A handwritten signature in blue ink, belonging to the Secretary of the session, Evelyn Morel.



MAIRIE

DE

NEFFIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2026

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 14

L'an deux mille vingt- six et le 3 février à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David ASTRUC, Maire.

Etaient présents : Albouy Pascale – Arnaud Gérard - Astruc David – Bénard Fabrice – Bénézech Mathieu - Château Gilles – Combes Gilles – Descouens Marie-Sophie - Girard Maria Pia – Le Bel Jérôme - Monnier Véronique - Monnin Marie-Andrée – Morel Evelyne- Ulrich Marie-Agnès

Absent : Berna Camille

Secrétaire de séance : Morel Evelyne

DELIBERATION N° 2026-004 : Renouvellement du contrat "Espace vert, Entretien des voiries » pour 2026 avec ESAT ENTREPRISE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat de la commune avec ESAT ENTREPRISE pour l'entretien des voiries et espaces verts de la commune de NEFFIES, pour l'année 2026.

Ce contrat comprend :

- le passage hebdomadaire dans le cœur de ville de ½ journée
- le passage hebdomadaire sur les axes périphériques, le cimetière et les espaces verts de ½ journée.
- le passage annuel à l'école pour le ramassage des feuilles.

Le coût de l'intervention s'élève à 37 383 € ht avec 51 passages, soit un total de 44 859.60 € TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A l'unanimité**

ADOpte la proposition de Monsieur le Maire.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la commune 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
David Astruc

La Secrétaire de Séance
Evelyne Morel

MAIRIE

DE

NEFFIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2026

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 14

L'an deux mille vingt-six et le 3 février à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur

Etaient présents : Albouy Pascale – Arnaud Gérard - Astruc David – Bénard Fabrice – Bénézech Mathieu - Château Gilles – Combes Gilles – Descouens Marie-Sophie - Girard Maria Pia – Le Bel Jérôme - Monnier Véronique - Monnin Marie-Andrée – Morel Evelyne- Ulrich Marie-Agnès

Absent : Berna Camille

Secrétaire de séance : Morel Evelyne

DELIBERATION 2026-005 : Réfection du chemin de la Marelle : choix de l'entreprise

Suite à la dégradation du chemin de la Marelle, la commune a décidé de procéder à sa réfection :

Suite à la consultation lancée pour ces travaux, 3 offres ont été reçues :

EAE :

35 279.00 € ht – 36 578.40 € ttc

EUROVIA :

41 646.70 € ht - 49 976.04 € ttc

COLAS :

45 471.50 € ht - 54 565.80 € ttc

TPST :

39 216.35 € ht – 47 059.62 € ttc

La commission d'appel d'offres, réunie le 3 février 2026 propose de retenir l'entreprise EAE pour un montant de 35 279.00 € ht – 36 578.40 € ttc

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité**

ADOpte le choix de l'entreprise EAE pour la réfection du Chemin de la Marelle.

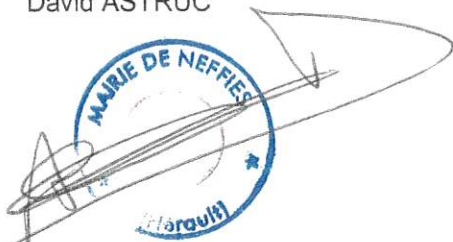
DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la commune exercice 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
David ASTRUC

La Secrétaire de séance
Evelyne Morel



MAIRIE
DE
NEFFIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2026

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 14

L'an deux mille vingt- six et le 3 février à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David ASTRUC, Maire.

Etaient présents : Albouy Pascale – Arnaud Gérard - Astruc David – Bénard Fabrice – Bénézech Mathieu - Château Gilles – Combes Gilles – Descouens Marie-Sophie - Girard Maria Pia – Le Bel Jérôme - Monnier Véronique - Monnin Marie-Andrée – Morel Evelyne- Ulrich Marie-Agnès

Absent : Berna Camille

Secrétaire de séance : Morel Evelyne

DELIBERATION N° 2026-006 : Autorisation de recrutement d'Intermittent du spectacle

La commune est amenée à recruter directement des intermittents du spectacle pour diverses festivités (repas des anciens, Locavore, Neffifestivales, diverses manifestations coorganisées avec la mairie). Ce recrutement lui confère la qualité d'employeur.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de recours aux contrats d'engagement des artistes.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A l'unanimité

ADOpte la proposition de Monsieur le Maire.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
David ASTRUC

La Secrétaire de Séance
Evelyne Morel



MAIRIE
DE
NEFFIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2026

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 14

L'an deux mille vingt- six et le 3 février à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David ASTRUC, Maire.

Etaient présents : Albouy Pascale – Arnaud Gérard - Astruc David – Bénard Fabrice – Bénézech Mathieu - Château Gilles – Combes Gilles – Descouens Marie-Sophie - Girard Maria Pia – Le Bel Jérôme - Monnier Véronique - Monnin Marie-Andrée – Morel Evelyne- Ulrich Marie-Agnès

Absent : Berna Camille

Secrétaire de séance : Morel Evelyne

DELIBERATION N° 2026-007 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif exercice 2024 et Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable exercice 2024 de la communauté de communes les Avant-monts

Monsieur le Maire présente au conseil municipal :

- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif exercice 2024 de la Communauté de Communes des Avant-Monts.
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable exercice 2024 de la Communauté de communes les Avant-monts

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la validation de ces rapports.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A l'unanimité

VALIDE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif exercice 2024 et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable exercice 2024 de la Communauté de communes des Avant-monts.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
David ASTRUC

La Secrétaire de Séance
Evelyne Morel



A stylized signature in blue ink, corresponding to Evelyne Morel, the Secretary of the Session.